
Bujumbura, 4-5 mars 2013

Atelier sur la formalisation du secteur minier artisanal comme outil de certification et de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des substances minérales dans la région des Grands Lacs : Défis et perspectives d'avenir.

Rapport synthèse des travaux

Les travaux de l'atelier sur la formalisation du secteur minier artisanal comme outil de certification et de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des substances minérales dans la région des Grands Lacs : défis actuels et perspectives d'avenir ont démarré ce lundi 4 mars 2013 dans la salle de conférence de l'hôtel star du centenaire de Bujumbura.

L'atelier a connu une participation moyenne de 28 personnes parmi lesquelles les représentants des 4 plateformes nationales de la COSOC-GL du Burundi, de l'Ouganda, de la RDC et du Rwanda auxquels se sont joints les représentants de l'administration minière, des regroupements des coopératives minières, des journalistes et des partenaires au développement. Au deuxième jour des travaux, la COSOC-GL a été honorée par la visite dans la salle de réunion de Son Excellence Professeur Ntumba Luaba, Secrétaire Exécutif de la CIRGL venu saluer et encourager les acteurs de la société civile membres de la Coalition.

Sous la modération de Me Albert Kabuya, Chef de programme au CENADEP Kinshasa, les travaux ont duré 2 jours avec des moments forts articulés sur les étapes suivantes :

1) La partie protocolaire animée par le mot de bienvenu du Président de la COSOC-GL prononcé par Mr. Prudence Bararunyeretse, Vice-président de l'ONG OLUCOME et Point Focal National de la COSOC-GL du Burundi ; La présentation individuelle des délégués et de leurs associations/institutions respectives ; La circonscription du contexte de l'atelier, des objectifs, du contenu et des objectifs principaux de l'atelier par le Secrétaire Exécutif de la COSOC-GL ;

2) L'état des lieux de l'exploitation minière artisanale dans la région des Grands Lacs : environnement juridique, défis actuels et perspectives. Les points focaux nationaux de la COSOC-GL du Burundi, de l'Ouganda, de la RDC et du Rwanda ont tour à tour pris la parole pour centrer leurs communications respectives sur la cartographie et la nature des minerais exploités dans leurs pays respectifs, le cadre juridique régissant l'exploitation des substances minérales, les défis majeurs liés à la formalisation du secteur minier artisanal et les perspectives possibles d'amélioration du fonctionnement du secteur susceptible d'induire le développement et la croissance économique.

3) L'exposé et débat sur l'artisanat minier et la certification régionale, sujet présenté par Mr. Baudouin Hamuli Kabarhuza, Coordinateur National pour la RD Congo du Mécanisme National de la CIRGL. Cet exposé d'orientation a mis un accent sur le contexte de la certification dans la

région, les éléments clés de la certification des minerais, la place de l'artisanat minier dans le processus de certification et la problématique de sa mise en œuvre.

L'attention des participants a attiré concernant la compréhension de la certification dans le contexte de la région des Grands Lacs ainsi que son importance dans la croissance économique et la stabilité de la région.

En effet il est ressorti que :

- L'Etat peut miser sur le secteur minier artisanal puisqu'il peut rapporter des ressources aux populations locales et au Trésor public. Pour ce faire, le discours tendant à criminaliser l'artisanat minier est irresponsable.

- Il est fondamental de fournir au marché international un produit propre grâce à un meilleur encadrement du secteur minier artisanal couvert par un processus de certification transparent et participatif et crédible. Pour la région des Grands Lacs, la certification attire davantage l'appui des partenaires de développement.

- L'Etat peut réussir l'encadrement du secteur artisanal et la traçabilité en impliquant les entreprises dans un dialogue constructif avec les communautés locales pour éviter les tensions et les conflits inutiles.

- La certification doit être exigée par rapport à une région à pacifier et à développer.

- Pour y parvenir, des questions pourtant cruciales exigent l'implication de la société civile régionale. Ces questions se réfèrent aux stratégies à mettre en œuvre pour **assurer la validation et la certification des foyers miniers dans un contexte où les** Entreprises ne peuvent accepter la réalité de petits foyers d'orpaillage des communautés vivant dans leurs concessions, les stratégies pour convaincre les négociants à passer par et à se soumettre au processus de traçabilité du foyer minier vers les comptoirs, les stratégies pour militer et soutenir l'implantation des comptoirs, devant canaliser dans une chaîne d'approvisionnement transparente le produit de l'exportation vers les utilisateurs finaux.

4) Dans le débat, les participants ont posé des questions poignantes liées au secteur minier artisanal dans la région des Grands Lacs et qui se rapportent aux problématiques qui préoccupent les acteurs de la société civile au quotidien, à savoir : quelle solution aux conflits récurrents entre les entreprises d'exploitation minière et les communautés locales y compris les creuseurs, comment améliorer les relations entre creuseurs et les communautés locales, comment le processus de décentralisation en RD Congo peut impacter le secteur minier artisanal dans le sens de contribuer au développement des entités territoriales décentralisées telles que les collectivités chefferies, la question des groupes armés et leur activisme néfaste sur la chaîne d'approvisionnement des minerais dans la région.

5) Rôle des intervenants dans le processus de formalisation du secteur minier artisanal dans la région des Grands Lacs. Dans ce chapitre, les participants ont suivi les communications très riches de Mr. Bundi, Conseiller juridique du Ministre provincial des mines du Sud Kivu en RD Congo complété par Mr. Jean Jacques Duga du Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scal Mining ou SAESSCAM en RDC sur le rôle des Etats, l'exposé de Mr. Prudence

Bararunyeretse que le rôle de la société civile en inspirant de l'expérience de la COSOC-GL, de Mr. Mabolia Angone sur le rôle des partenaires au développement tel que la GIZ et la CIRGL ainsi que les commentaires des représentants des coopératives minières en RDC et au Burundi sur ce que peut être le rôle des exploitants miniers artisanaux et des coopératives minières dans le processus de formalisation du secteur minier artisanal dans le contexte de la région des Grands Lacs.

6) Des travaux d'approfondissement en carrefour sur ces questions ont permis de dégager les éléments suivants :

6.1. Concernant les défis de la formalisation du secteur minier artisanal dans la région des Grands Lacs :

- l'ignorance par les acteurs des législations minières ;
- le manque de volonté politique dans le chef des décideurs de faire appliquer la législation minière ;
- le manque de contrainte des Etats au niveau régional du fait que les accords et les conventions internationales s'appliquent de bonne fois des Etats.

6.2. Concernant le rôle des Etats dans le processus de formalisation du secteur minier artisanal, les participants ont retenu ce qui suit :

- la mise en place d'un cadre juridique reconnaissant l'artisanat minier et la création des zones exclusives à l'exploitation artisanale. Il s'agit entre autre d'accorder un statut juridique aux creuseurs, d'officialiser la création des coopératives, mettre en place des stratégies d'amélioration du climat des affaires relatives au secteur minier permettant aussi aux acteurs locaux, nationaux, régionaux qu'internationaux d'investir dans le secteur, d'assouplir les formalités administratives liées à la création et agreement des coopératives minières ;
- Promouvoir la sécurité dans la région en vue de la sécurisation de la chaîne d'approvisionnement et l'accroissement de la confiance des utilisateurs finaux des substances minérales issues de la région des Grands Lacs ;
- L'allocation d'un budget pour le préfinancement par les Etats de l'artisanat minier ;
- La mise en place d'une politique d'encadrement du secteur minier artisanal fondée sur les droits humains, l'amélioration des conditions de travail, la protection de l'environnement visant l'accroissement de la production et l'augmentation des revenus miniers.

6.3. Concernant le rôle de la société civile et des exploitants miniers artisanaux, il s'agit :

6.3.1. Pour la société civile de :

- mener des actions de plaidoyer pour l'application des lois liées au secteur minier par les autorités ;
- sensibiliser les exploitants miniers artisanaux sur les aspects juridiques liés au secteur minier ;

- d'augmenter les capacités des communautés riveraines des sites miniers à exiger les régulations nécessaires aux dirigeants dans le secteur minier ;
- de donner la voix aux communautés afin de s'impliquer dans le processus visant l'amélioration de la gouvernance du secteur minier artisanal ;
- mobiliser les exploitants miniers artisanaux, les organiser en coopératives minières pour qu'ils puissent avoir une voix plus forte et accéder à des espaces d'expression leur permettant de tirer profit de leur travail ;
- mener des études, des recherches empiriques afin de bien maîtriser le domaine minier de la région et de proposer des perspectives plus porteuses ;
- mener un monitoring sur la gouvernance du secteur minier dans la région et dégager des pistes de dialogue entre les communautés locales et les gouvernements ;
- mobiliser les ressources financières nécessaires visant le suivi de la mise en œuvre des politiques et législations dans le domaine de l'industrie extractive minière dans la région ;
- interpréter et vulgariser les lois minières auprès des communautés locales et acteurs de la chaîne d'approvisionnement des minerais.

6.3.2. Pour les exploitants miniers artisanaux, il s'agit :

- l'obligation de respecter les lois nationales, régionales et internationales liées au secteur minier ;
- exiger de l'Etat la promulgation et la mise en œuvre des lois et politiques visant la transparence du secteur minier ;
- se constituer en coopératives et fédérations de coopératives pour faire avancer le processus de formalisation du secteur minier artisanal dans la région ;
- travailler suivant les règles de la transparence et d'éviter de participer à la criminalisation du secteur minier par la fraude, la contrebande et la corruption source de l'instabilité de la région.

7. Concernant le rôle des partenaires au développement et de la CIRGL pour l'effectivité de la formalisation du secteur minier artisanal dans la région des Grands Lacs, il a été retenu ce qui suit :

- de développer une dynamique de communication visant à convaincre les Etats sur la nécessité, l'importance et l'effectivité de la formalisation de l'artisanat minier ;
- assurer un accompagnement technique et financier des Etats dans la mise en œuvre de la formalisation du secteur minier artisanal (financer les projets pilotes au niveau national) ;
- renforcer les capacités des différents acteurs (société civile, opérateurs économiques et administrations minières) ;
- faciliter le dialogue et contact avec les partenaires financiers et techniques et la société civile du secteur minier ;
- appuyer l'effectivité de la Cellule Technique sur les ressources naturelles pour la certification des minerais au niveau des Etats ;

- Favoriser/inciter la collaboration avec les coordinations nationales du mécanisme de la CIRGL et les autres acteurs du système de certification régionale des substances minérales dans la région ;
- assure un appui technique et financier de la COSOC-GL.

8. Au cours de la seconde journée des travaux, les participants ont adopté le rapport synthèse présenté par le rapporteur de séance et secrétaire exécutif de la SOSOC-GL.

9. Puis les travaux en carrefours-pays se sont poursuivis par sur les principaux défis et perspectives sur les quels les organisations de la société civile doivent étendre leur action.

Ainsi, les défis et perspectives relativement au développement du secteur minier artisanal dans la région des Grands Lacs ont été identifiés :

9.1. Les principaux défis que pose le développement sur secteur minier artisanal au Burundi et les perspectives d'avenir

N°	Défis	Perspectives
01	- Ignorance de la loi et le non respect de la loi	- Vulgarisation des textes régissant le secteur, faire respecter en prenant des mesures qui s'imposent pour le respect de la loi
02	- Absence de structuration formelle de la chaîne d'exploitation artisanale	- Encourager la décentralisation administrative du secteur minier pour mieux encadrer et assurer le suivi de l'exploitation artisanale - Doter plus de moyens financiers à la Direction Générale des carrières et mines chargée de coordonner l'exploitation artisanale ainsi qu'à la société civile.
03	- Manque de transparence dans l'exploitation et la commercialisation des minerais	- Promouvoir la transparence dans l'exploitation et la commercialisation des minerais ou le respect de la loi sur les régimes des incompatibilités - Implication effective de la société civile pour la formalisation minière.

9.2. Les principaux défis que pose le développement sur secteur minier artisanal en Ouganda et les perspectives d'avenir

L'exploitation en Ouganda implique l'extraction de l'or, l'étain, le fer, le calcaire, le gemme etc....

DEFIS	PERSPECTIVES
Faible capacité de l'Etat	Nécessité du développement de capacité dans le secteur minier

La pauvreté	La Promotion des moyens de subsistance durable et diversifiés dans les communautés minières
Les minerais de conflit	<ul style="list-style-type: none"> • Des reformes sécuritaires dans le secteur minier • Nécessité d'obtenir des licences sociales • Mettre en oeuvre le programme de partage de revenu
Manque d'alternative pour des moyens de subsistance diversifiés dans les communautés minières	Adoption des moyens de subsistance diversifiés dans les communautés minières
Les Frontières poreuses	Promouvoir une coopération régionale et un control frontalier
Des forces armées régnant dans certaines zones minières	Le déploiement des unités de la polices/armées fortement formées
Coopération régionale limitée sur les questions minières	Harmoniser les politiques, les lois et lignes directrices entre pays voisins
Les lois et les politiques inadéquates	Examiner les lois et politiques existantes pour qu'elles soient toutes inclusives
Les abus des droits humains	Considérer les questions des droits humains dans le secteur minier.
Manque de transparence dans le secteur minier	Le gouvernement devrait instituer des processus participatifs, ouverts et transparents
Manque de l'implication citoyenne équitable dans le processus de formalisation / Manque de processus participatif	Changer la mentalité en une mentalité dans laquelle il y a la contribution équitable et une implication citoyenne équitable

9.3. Les principaux défis que pose le développement sur secteur minier artisanal en RD Congo et les perspectives d'avenir

N°	Défis	Perspectives
01	Ignorance par tous les acteurs sur la chaine de textes légaux régissant le secteur minier	Vulgariser tous les textes légaux régissant le secteur minier avec des stratégies appropriées
02	Anachronisme du code Minier et disharmonie avec les autres textes légaux (chevauchement et conflits d'attributions)	Plaider pour une accélération du processus de révision en concertation avec les autres secteurs
03	Lenteur dans le processus de qualification et de validation des sites	Accélérer le processus et décentraliser la décision de qualification et de validation
04	Impunité dans les violations des textes légaux régissant le secteur	Application effective des textes
05	Déficit de communication et de collaboration entre l'Administration	- Renforcer les cadres de concertation existants

Contacts : + 257 799 048 36 ; + 243 810 343 171

E-mail : cosoc.greatlakes@gmail.com ; prudencebara@gmail.com ; cypbir2013@gmail.com

	minière et les autres acteurs dans le secteur	- Créer des espaces de dialogue
06	Faibles capacités organisationnelles des artisans miniers	Renforcer leurs capacités en gestion de coopérative

10. Présentation et amendement du plan d'action stratégique de la COSOC-GL.

Les participants ont suivi la présentation du plan d'action de la COSOC-GL pour 2013-2015 comprenant un objectif global, 5 objectifs spécifiques, 7 résultats et 20 activités ainsi que les IOV, les sources de vérification et les acteurs responsables.

Réagissant à cet document, les participants ont proposé que ce dernier soit mis à leur disposition par pays afin de l'analyser et de proposer les observations. Celles-ci vont faire objet d'intégration dans le document final.

11. Déclaration finale

Fait à Bujumbura, le 5 mars 2013.

Le Rapporteur,

Cyprien BIRHINGINGWA MUGABO

Coordonnateur du CENADEP Kivu/Bukavu-RD Congo

Secrétaire Exécutif de la COSOC-GL

+234-998-625-895, +243-810-343-171 RDC

+257-755-835-54 Bujumbura

Contacts : + 257 799 048 36 ; + 243 810 343 171

E-mail : cosoc.greatlakes@gmail.com ; prudencebara@gmail.com ; cypbir2013@gmail.com